

## SECTION VTT

### TARIFS INSCRIPTION SAISON 2024/2025

---

#### VOUS NE FAITES PAS DE COMPETITION

Votre règlement est de : **66€**

Vous fournissez :

- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Un questionnaire de santé ou un certificat médical
- Votre règlement

---

#### VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

#### EN 2024, VOUS AUREZ 16 ANS OU MOINS

Votre règlement est de : **106€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)

Vous faites :

Vous fournissez :

- La demande de licence FFC (sur internet)
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Votre règlement

---

#### VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FFC

#### EN 2024, VOUS AUREZ 17 ANS OU PLUS

Votre règlement est de : **126€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FFC)

Vous faites :

Vous fournissez :

- La demande de licence FFC (sur internet)
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Votre règlement

---

#### VOUS FAITES DE LA COMPETITION AU SEIN DE LA FSGT

#### EN 2024, VOUS AUREZ 17 ANS OU PLUS

Votre règlement est de : **111€** (tout compris adhésion ASPTT et licence FSGT)

Vous faites :

Vous fournissez :

- La demande de licence FSGT (sur internet)
- Le bulletin d'adhésion à l'ASPTT
- Un certificat médical ou une attestation\*
- Votre règlement

---

Une fois votre dossier complété, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- le remettre à l'un des encadrants lors de l'école VTT ;
- l'envoyer ou le déposer au trésorier de la section VTT :

Frédérique DIGUES 1bis rue du pont Alips 51470 Saint Memmie

-  **ne pas déposer votre dossier au secrétariat de l'ASPTT**

Le fait de signer une inscription à la section VTT, vaut acceptation du règlement intérieur, consultable sur le site de la section.

\* uniquement pour les adhérents de la section VTT de la saison écoulée, et qui répondent aux critères énoncés dans le questionnaire de santé. Joindre au dossier l'attestation sur l'honneur pour une licence FSGT.